Procès - verbal d'une assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille Vingt-cinq, le 10 Novembre à 9 heures, les associés de la société **ABI INFEX EXPORT AND IMPORT,** Société à Responsabilité Limitée au capital de **5 000 €**, dont le siège est au **16, Boulevard Jean Mermoz – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE**, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le N° **879 956 068**, se sont réunis audit siège.

L'assemblée est présidée par **Mr DATCHANAMOURTHY Mouralidarane**

Le Président constate que sont présents : -

Mr RAMASSAMY Ramesh

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales au moins.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Première résolution : L'assemblée décide de transférer le siège social qui est de **16, Boulevard Jean Mermoz – 93380 PIERREFITTE-SUR-SEINE** au **5, Rue Emile Zola – 93120 LA COURNEUVE.**

Deuxième résolution : L'Assemblée décide de nommer **Mr SATURNIN Adolphe, Sankar, né le 15 Septembre 1963 à Pondichéry – INDE - de nationalité Française, demeurant au 149, Boulevard du Président Kennedy – PARC DE LA NOUE BAT O2 APPT 728 – 93420 VILLEPINTE** comme nouvevau Gérant en remplaçant **Mr DATCHANAMOURTHY Mouralidarane,** Gérant démissionnaire.

Troisième résolution : L'Assemblée décide que **Mr RAMASSAMY Ramesh cède 50 parts à Mr SATURNIN Adolphe, Sankar.**

Par conséquent les articles 4, 6, 7 et 12 des statuts modifiés.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et les associés présents.

NOUVEAU GERANT-ASSOCIE

Mr SATURNIN Adolphe, Sankar

GERANT- PARTANT ASSOCIE

Mr DATCHANAMOURTHY Mouralidarane

ASSOCIE-PARTANT

Mr RAMASSAMY Ramesh